



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA
PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE, DE LA
JEUNESSE, DE LA PARENTALITÉ ET DE
L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ETAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

**FOCUS : L'accueil des enfants
et des jeunes en situation de
handicap**



santé
famille
retraite
services



INTRODUCTION

- Dans le cadre de l'Observatoire départemental portant sur les données relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale sur le territoire, un **focus a été conduit en 2019 sur la thématique de l'accueil des enfants en situation de handicap** dans les structures de droit commun, de leur petite enfance à leur majorité.
- Ce focus s'inscrit en adéquation avec le « virage inclusif » amorcé par le gouvernement. Ce virage se traduit notamment à l'échelle de la petite enfance par la **création de nouveaux leviers** (bonus handicap pour les EAJE par exemple) ou encore par la **multiplication des initiatives visant à renforcer la scolarisation** dans l'école républicaine et les liens entre la communauté éducative et les professionnels du médico-social.
- Le **focus mené dans le cadre de l'Observatoire départemental repose notamment sur une enquête diffusée auprès des professionnels de l'accueil (individuel et collectif)** des enfants et adolescents dans la Manche.



La définition du handicap

La loi de 2005 a permis de faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux différents modes de garde ainsi que leur prise en charge par des professionnels de mieux en mieux formés à ces besoins spécifiques.

Au sein du département de la Manche, la **thématique de l'accueil des enfants en situation de handicap est saisie depuis plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat institué en 2014 entre la CAF et les PEP de la Manche**. Ce partenariat a pour objet d'accompagner les territoires afin de mettre en place une politique territoriale permettant l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs sur leur territoire (EAJE, accueils périscolaires et extrascolaires, ...).

Dans le cadre du projet handicap mis en œuvre entre la CAF et les PEP50, les critères d'éligibilité à l'aide financière concernant les enfants sont :

- Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education pour Enfant Handicapé (AEEH)
- Enfant suivi au sein d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Enfant suivi au sein d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Enfant accueilli en institut médico-social (IME, SESSAD, ITEP)
- Enfant diagnostiqué par le corps médical.

Ces critères ont été co-construits dans le cadre du précédent Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Manche et concernent les structures petite enfance (au sein des ALSH, le seul critère retenu est l'AEEH).

La définition du handicap retenue dans le cadre de ce focus se base sur ces critères.

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS RELATIFS À L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



A RETENIR

- Une augmentation du nombre d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Un développement d'actions en faveur des enfants en situation de handicap et de leurs parents
- La mise en place d'espaces de paroles et de séjours de répit pour les parents.



DONNÉES-CLÉS



11 séjours ou week-ends de répit organisés en 2019 avec 83 jeunes participants (contre 10 en 2017 et 2018)



192 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'AEEH (*198 en 2018 et 172 en 2017*)

soit

6,3

bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 enfants âgés de moins de 6 ans

LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

	Nombre d'enfants de 0-5 ans bénéficiaires de l'AEEH au 31.12.2019	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE en 2019*	Nombre de 0-5 ans bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 enfants âgés de moins de 6 ans	Nombre d'enfants de 5-16 ans bénéficiaires de l'AEEH au 31.12.2019	Nombre de 5-16 ans bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 enfants âgés de 5-16 ans
CA du Cotentin	92	37	6,9	510	19,5
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	41	16	6,7	172	14
CA Saint-Lô Agglo	44	28	8,6	191	16,5
CC Côte Ouest Centre Manche	1	0	NR	41	13,4
CC Coutances Mer et Bocage	18	7	6,7	79	11,8
CC de Granville, Terre et Mer	15	3	5,6	78	19,9
CC de la Baie du Cotentin	12	4	7,6	49	15,3
CC de Villedieu Intercom	2	0	NR	40	18
Manche 2019	225	93	6,3	1160	16,4
Manche 2018	198	106	6,4	NR	NR
Manche 2017	172	126	5,4	NR	NR

- En 2019, on comptait dans le département de la Manche **192 jeunes enfants (0-5 ans) et 1 160 enfants et jeunes âgés de 5 à 16 ans bénéficiaires de l'AEEH**. Cela représente 6,3 enfants pour 1 000 enfants âgés de 0 à 5 ans et 16,4 enfants pour 1 000 âgés de 5 à 16 ans.
- On constate des disparités au sein des territoires, avec un **nombre proportionnellement plus élevés de bénéficiaires de l'AEEH** de moins de 5 ans au sein de la CA de Saint-Lô Agglo et de bénéficiaires de l'AEEH entre 5 et 16 ans au sein de la CC Granville, erre et Mer.



L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une allocation versée pour aider les parents d'enfants en situation de handicap.

*Selon les chiffres déclarés auprès de la PMI en 2019, un enfant porteur de handicap y étant défini comme « enfant bénéficiaire de l'AEEH, enfant suivi au sein d'un CAMSP ou d'un CMPP, enfant accueilli en IME, SESSAD ou ITEP ou enfant diagnostiqué par le corps médical.

LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

<i>Source : MDA</i>		Total des demandes	Dont 1eres demandes	Accords	Refus/Sursis	Taux d'accord
Scolarisation des enfants en situation de handicap	Intégration scolaire individuelle	136	136	119	4	97%
	Intégration scolaire collective	381	333	343	39	89%
	AESH individuelle et mutualisée	935	928	721	226	76%
	Avis de matériel pédagogique adapté	156	134	126	42	75%
	Avis de transport scolaire adapté	117	103	100	28	78%
Orientation des enfants en situation de handicap	Orientations en établissements IME	320	148	333	12	96,5%
	Orientations en établissements IEM	15	5	20	0	100%
	Orientations en établissements ITEP	136	79	173	11	94%
	Orientations en établissements ISEMA	7	3	6	1	85%
	Orientations en établissements ISES	4	2	5	0	100%
	Orientations en établissements - Autres	28	23			
	Orientations en services SESSAD	390	281	305	55	85%
	Orientations en services - Autres (SSEFIS, SESAL, SAAAIS)	50	44	40	5	90%
Sortie de dispositif		20	20			

- En 2019, **les taux d'accord des demandes relatives à la fois à la scolarisation des enfants en situation de handicap et à leur orientation** sont globalement élevés, se situant pour chaque demande au-dessus des 75% :
- En matière de scolarisation des enfants en situation de handicap, **on constate un taux d'accord très élevé de 97% au regard de l'intégration scolaire individuelle**. Les taux d'accord pour les demandes concernant l'intégration scolaire collective (89%), l'AESH individuelle et mutualisée (76%) et l'avis de matériel pédagogique adapté (75%) ou de transport scolaire adapté (78%) sont quant à eux légèrement inférieurs. On observe par ailleurs que ce sont les AESH individuelle et mutualisée qui font l'objet du plus de demande (935 en 2019).
- En matière d'orientation des enfants en situation de handicap, on observe **que ce sont les orientations en services SESSAD (390 demandes) qui font l'objet du plus de demandes, alors qu'il s'agit de l'orientation pour laquelle le taux d'accord est le moins élevé (85%)**. Les orientations en IEM font également l'objet d'un nombre important de demandes (32à en 2019), avec un taux d'accord cependant bien plus élevé (96,5%).

DES INITIATIVES POUR RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES STRUCTURES

- Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), signé par les principaux partenaires institutionnels, l'une des fiches-actions s'intitule « Handicap et accueil du jeune enfant ». Cette volonté départementale s'étend à l'accueil des enfants au-delà de 3 ans et s'incarne dans le Pôle Ressource Handicap (PRH).
- Le pôle ressources diffuse un savoir-faire dans l'accompagnement d'équipements et de territoires afin de structurer une politique d'accueil de tous les enfants, valides ou en situation de handicap ou à besoins particuliers, ou dont les parents vivent cette situation.
- Cet accompagnement se déroule dans les équipements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) mais également dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH). **Les ALSH accompagnés se situent principalement dans le sud et le centre du département.** En 2019 comme en 2018, le PRH offre plusieurs services :
 - Accompagnement des gestionnaires d'ACM et d'EAJE de la Manche pour élaborer un projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap
 - Accueil des demandes des familles, des professionnels et des enfants qui ont besoin d'adapter l'organisation des services ou des activités
 - Production de ressources et diffusion via Internet et les partenaires (fiche-action dans le dossier ressource des PEdT ; malles ; cartographie des services...)
 - Organisation de séjours (11 en 2019 dont 4 en juillet-août) permettant notamment à des jeunes en situation de handicap de bénéficier de vacances adaptées et à leurs familles de pouvoir prendre un temps de répit.
 - Formations et sensibilisation, qui ont concerné 143 professionnels en 2019.
- En 2019, le pôle a constaté une hausse des sollicitations directes par les familles, grâce à une visibilité accrue. Une réflexion est également en cours pour travailler l'accueil des familles concernées par le handicap d'un enfant au sein des structures et dispositifs de soutien à la parentalité, aujourd'hui peu fréquentés par des parents d'enfants en situation de handicap.
- Plusieurs EPCI du département ont également réalisé des diagnostics et élaboré des projets au sujet du handicap (Coutances Mer et Bocage, Mont-Saint-Michel-Normandie, ...), tandis que d'autres projets sont actuellement en cours d'élaboration (Villedieu Intercom, ...).



CARACTÉRISATION DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE



A RETENIR

- Un échantillon composé de **64% d'assistants maternels** qui implique une double analyse en isolant les réponses des assistants maternels
- Un **taux de retour plus important chez les professionnels de l'accueil de la petite enfance** que chez les professionnels de l'accueil enfance-jeunesse et a fortiori chez les établissements scolaires
- Un échantillon quasiment représentatif sur le plan géographique



DONNÉES-CLÉS



288 répondants

dont



64% d'assistants maternels



25 Directeurs ou directrices d'un EAJE
*Soit plus de la moitié des 52 EAJE
du département représentés*

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE

L'enquête, élaborée et validée par tous les acteurs associés à l'Observatoire Départemental, a été diffusée durant un mois. Tous les acteurs ont été mobilisés pour transmettre le questionnaire, en version uniquement électronique, à leur réseau.



Enquête diffusée du 21
septembre au 15 octobre 2020



Publics visés : directeurs et professionnels d'EAJE, directeurs et professionnels d'accueil périscolaire, extrascolaire et jeunesse, directeurs d'établissements scolaires, assistants maternels et animateurs RAM.



288 répondants

Soit un taux de retour
globalement représentatif
(détails page suivante)

L'enquête a obtenu 288 résultats de répondants parmi l'ensemble des professionnels visés, avec notamment :

- Un échantillon composé de **64% d'assistants maternels (185 répondants)** qui implique une double analyse en isolant les réponses des assistants maternels
- Un **taux de retour plus important chez les professionnels de l'accueil de la petite enfance** que chez les autres professionnels

Du fait de la diversité de profil parmi les répondants et afin d'éviter tout biais d'analyse, il est proposé d'effectuer une analyse à plusieurs échelles :

- **Une analyse globale portant sur l'intégralité des répondants** lorsqu'il s'agit du choix le plus pertinent (et notamment pour les questions d'ordre général)
- **Une analyse plus fine permettant d'établir une distinction entre les réponses des assistants maternels (à domicile et au sein de MAM) et des autres professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête. Cette analyse spécifique est signalée comme suit :**



Assistants maternels

Catégorie regroupant les assistants maternels à domicile et au sein d'une MAM



Professionnels en accueil collectif

Catégorie regroupant tous les autres professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête

UN TAUX DE RÉPONSE PLUS IMPORTANT DES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES PROFESSIONNELLS



25 Directeurs ou directrices d'un EAJE

7 Professionnels ou professionnelles au sein d'un EAJE

Soit plus de la moitié des 52 EAJE
du département représentés



167 Assistants maternels à domicile

18 Assistants maternels travaillant au sein d'une MAM

Soit 5,5% des assistants maternels
actifs sur le territoire



29 animateurs ou animatrices d'un RAM

Soit 64% des RAM représentés

Il est cependant possible que certains répondants aient répondu pour plusieurs RAM.



15 Directeurs ou directrices d'un accueil périscolaire ou extrascolaire

1 Professionnels ou professionnelles au sein d'un accueil périscolaire ou extrascolaire

Soit plus de 12% des ALSH
référéncés représentés



8 Directeurs ou directrices d'un accueil jeunesse

Soit 24% des accueil jeunesse déclarés
sur le territoire



11 Directeurs ou directrices d'un établissement scolaire

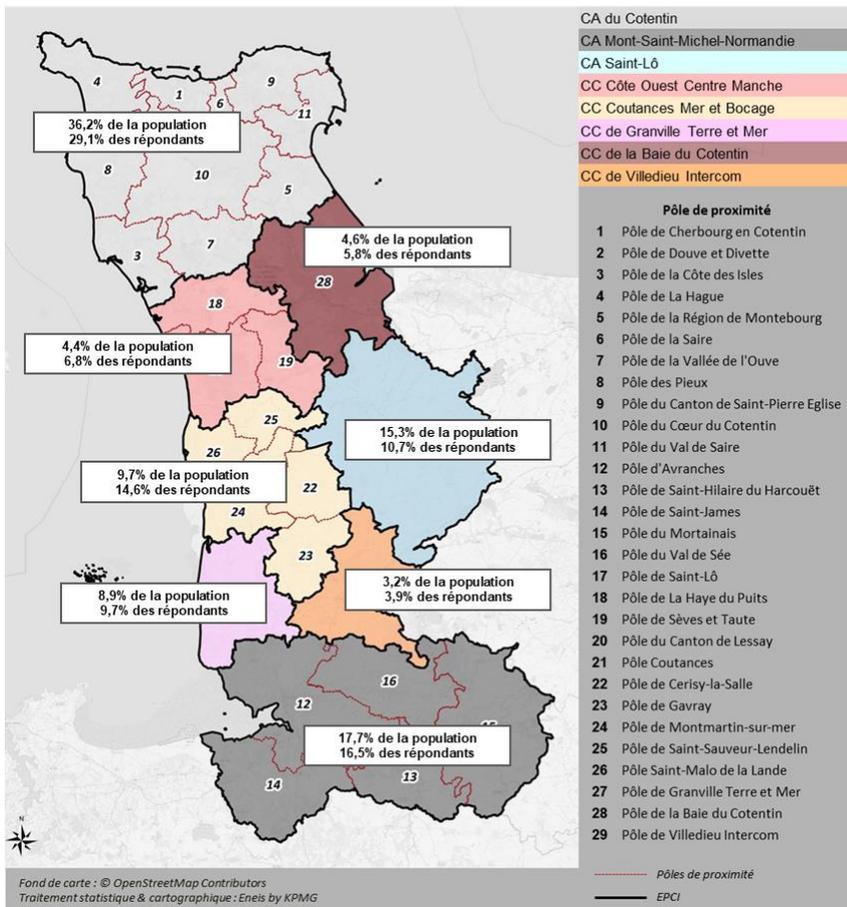
Soit 2% des écoles, collèges et lycées
du Département

Les professionnels de l'éducation nationale étant peu représentés parmi l'échantillon de répondants, l'analyse qui suit concerne surtout les professionnels de l'accueil collectif et individuel de la petite enfance et du périscolaire / extrascolaire.

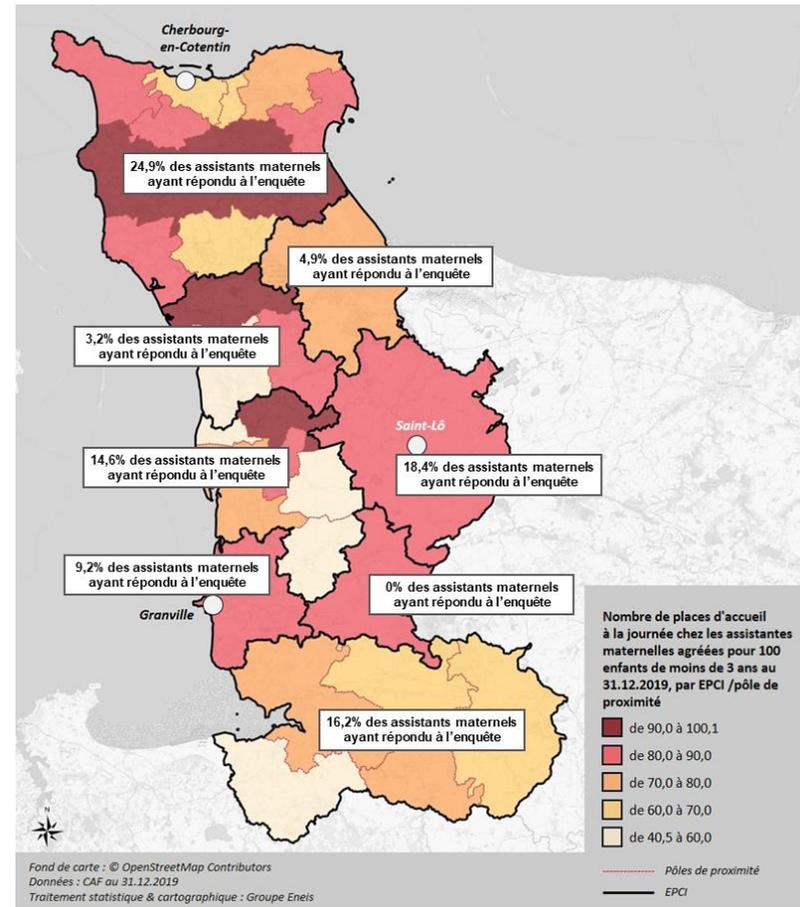
LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS



Professionnels en accueil collectif



Assistants maternels



On observe une **bonne représentativité des répondants sur le plan géographique**, avec cependant une **légère sous-représentation de l'ensemble des professionnels de la CA du Cotentin**, une sous-représentation des professionnels en accueil collectif au sein de la CA de Saint-Lô et une **légère sur-représentation de l'ensemble des professionnels de la CC Coutances Mer et Bocage**.

ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE



A RETENIR

- Une **pratique** de l'accueil d'enfants en situation de handicap **peu répandue**, mais un accueil généralement régulier et de longue durée pour les professionnels accueillant
- Un accueil **ne nécessitant pas ou peu de changements**, malgré une anticipation négative des professionnels n'accueillant pas d'enfants en situation de handicap
- Un **enjeu de formation des professionnels** à l'accueil d'enfants en situation de handicap sur des thématiques multiples
- Un **enjeu d'information et d'accompagnement des familles** identifié par les professionnels
- Un **enjeu de coordination et d'interconnaissance** des professionnels



DONNÉES-CLÉS

- 70%** des répondants (202 répondants) n'ont accueilli aucun enfant en situation de handicap en 2019
- des répondants à l'enquête estiment **qu'aucun changement** n'a été nécessaire à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- 50%**
- des répondants ressentent un **besoin en matière de formation / sensibilisation** autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap
- 66%**

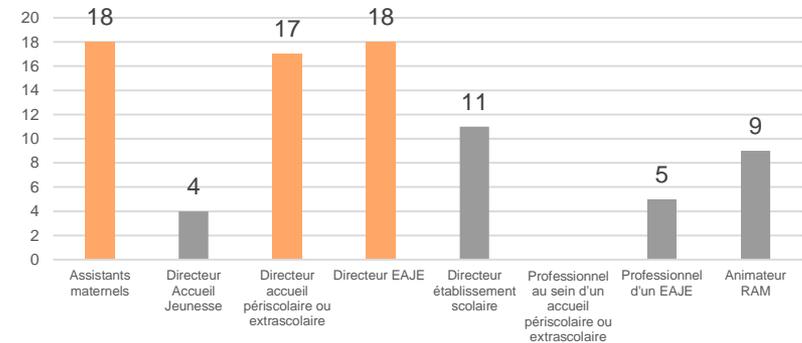
UNE PRATIQUE DE L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP INSCRITE DANS LES PROJETS DES PROFESSIONNELS MAIS QUI RESTE PEU RÉPANDUE

Un accueil peu répandu mais qui se retrouve dans tous les modes d'accueil

70% des répondants (202 répondants) n'ont accueilli aucun enfant en situation de handicap en 2019

Parmi les professionnels indiquant avoir accueilli un enfant en situation de handicap, on remarque une répartition assez hétérogène, avec notamment 18 assistants maternels, 18 directeurs d'EAJE et 17 directeurs d'accueil périscolaire / extrascolaire.

Professionnels ayant accueilli un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap en 2019

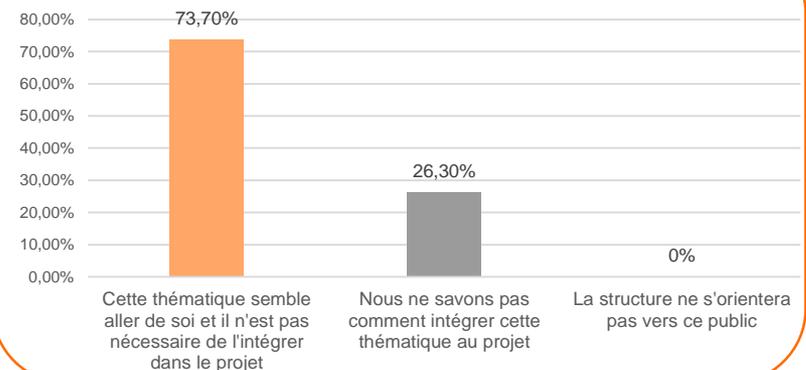


Malgré une inscription de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les projets des structures d'accueil collectif

78% des professionnels en accueil collectif (soit 80 répondants) ont intégré le projet d'accueil d'enfants en situation de handicap dans leur projet éducatif / d'établissement. Ceux qui ne l'ont pas intégré indiquent que cela ne leur semblait pas nécessaire, la thématique semblant aller de soi.

36% des assistants maternels (soit 66 répondants) seulement ont intégré le projet d'accueil d'enfants en situation de handicap dans leur projet éducatif

Si non, pourquoi ?



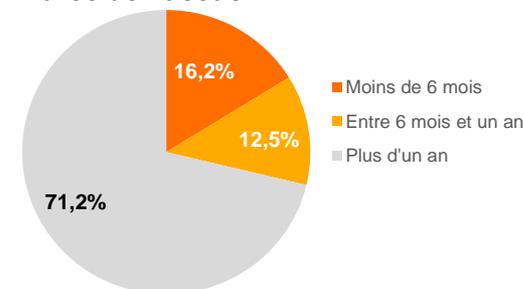
UN ACCUEIL GÉNÉRALEMENT RÉGULIER ET DE LONGUE DURÉE DE TOUS LES TYPES DE HANDICAP

Parmi les professionnels accueillant des enfants en situation de handicap, un accueil régulier et de longue durée

76,5% des professionnels ayant accueilli un enfant en situation de handicap en 2019 (soit 62 répondants) indiquent qu'il s'agissait d'un accueil régulier

71,2% des professionnels ayant accueilli un enfant en situation de handicap en 2019 (soit 57 répondants) indiquent qu'il s'agissait d'un accueil de plus d'un an

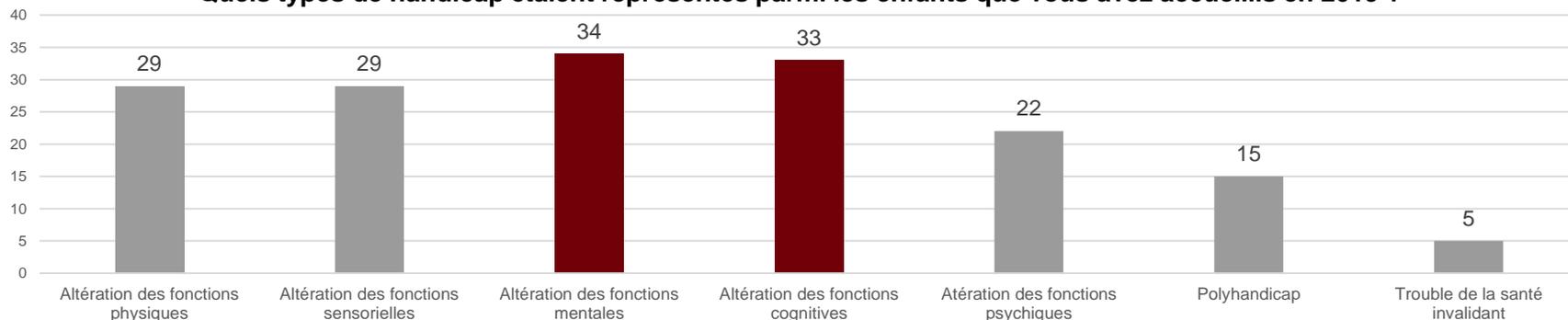
Durée de l'accueil



Une représentation de tous les types de handicap parmi les enfants accueillis chez des professionnels

Les professionnels ayant accueilli des enfants en situation de handicap ont majoritairement accueilli des enfants présentant une altération des fonctions mentales (34 répondants) ou cognitives (33 répondants). **Le polyhandicap semble être le type de handicap le moins répandu (15 répondants)** parmi les enfants accueillis par des professionnels dans le département, un constat à mettre en relation avec le fait qu'il s'agit également **du type de handicap face auquel les professionnels se sentent le plus en difficulté** (voir supra).

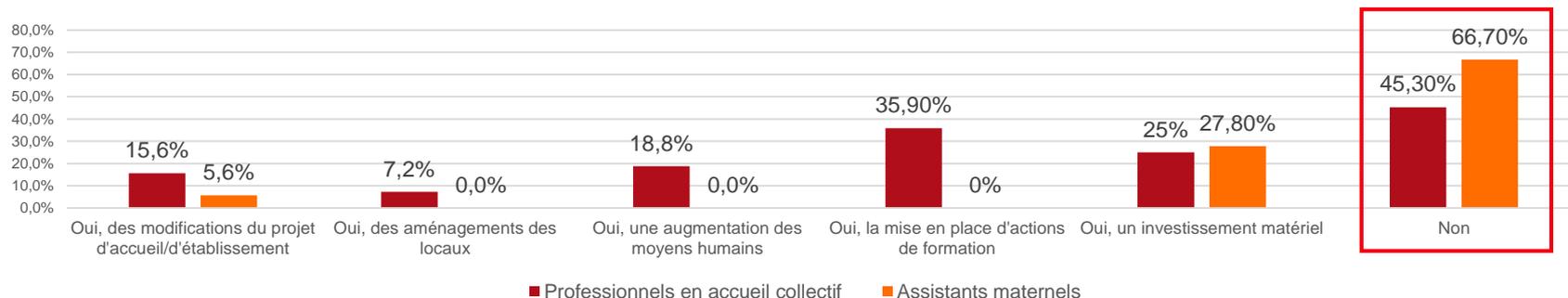
Quels types de handicap étaient représentés parmi les enfants que vous avez accueillis en 2019 ?



UNE INADÉQUATION ENTRE L'APPRÉHENSION NÉGATIVE EN AMONT DE L'ACCUEIL ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CEUX AYANT DÉJÀ ACCUEILLI DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Une majorité de professionnels ayant accueilli des enfants en situation de handicap indique que cela n'a pas nécessité de changements majeurs au sein de leur structure...

Des changements ont-ils été nécessaires pour permettre à votre établissements (ou domicile, pour les assistants maternels) d'accueillir des enfants en situation de handicap ?



50% des professionnels ayant accueilli un enfant en situation de handicap (soit 41 répondants) estiment **qu'aucun changement** n'a été nécessaire à l'accueil d'enfants en situation de handicap :



Les professionnels en accueil collectif sont 45,3% (29 répondants) à estimer que cet accueil n'a nécessité aucun changement. Parmi ceux estimant que des changements étaient nécessaires, **une majorité met en avant le besoin de formation (35,9%) et l'investissement matériel (25%).**



Les assistants maternels sont 66,7% (12 répondants) à estimer que cet accueil n'a nécessité aucun changement. Parmi ceux estimant que des changements ont été nécessaires, c'est **l'investissement matériel qui semble prioritaire.**



Il est intéressant de constater que l'augmentation des moyens humains et l'aménagement des locaux sont peu cités par les professionnels comme changements nécessaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

UNE INADÉQUATION ENTRE L'APPRÉHENSION NÉGATIVE EN AMONT DE L'ACCUEIL ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCES DE CEUX AYANT DÉJÀ ACCUEILLI DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

... pour autant, les professionnels n'ayant pas accueilli d'enfants en situation de handicap anticipent une incidence de cet accueil potentiel sur leur pratique professionnelle

23,5% des professionnels (47 répondants) seulement estiment que l'accueil d'enfants en situation de handicap n'aurait pas d'incidence sur leur quotidien de professionnels.

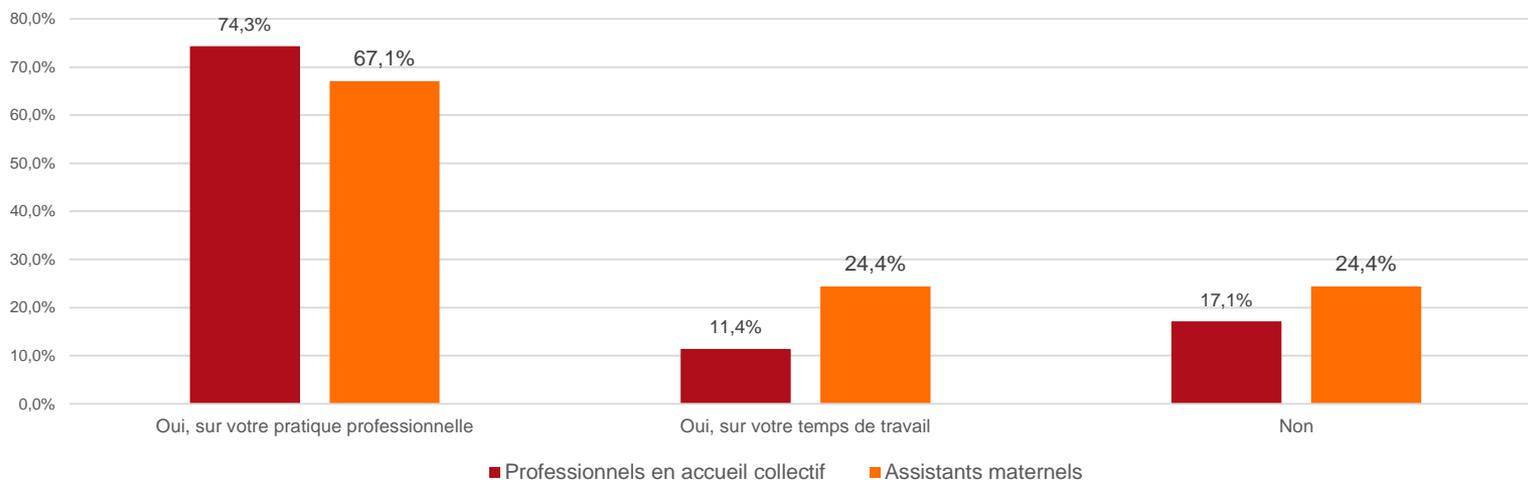


L'ensemble des professionnels (accueil collectif et assistants maternels) anticipent majoritairement un impact sur leur pratique professionnelle



Près de 25% des assistants maternels anticipent également un impact sur leur temps de travail

Avez-vous l'impression que l'accueil d'enfants en situation de handicap pourrait avoir une incidence sur votre quotidien de professionnel ?



DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES SELON LE TYPE DE HANDICAP REPRÉSENTÉ

1. Des changements ont-ils été nécessaires ?	2. Professionnels concernés	3. Type de handicap représenté parmi les enfants accueillis en 2019	
Oui, des modifications du projet d'accueil/d'établissement	11 sur 82 soit 13,4%	64% altérations des fonctions cognitives 64% altérations des fonctions mentales 45% altération des fonctions physiques	27% polyhandicap 36% altération des fonctions sensorielles 18% altération des fonctions psychiques 9% troubles de la santé invalidant
Oui, des aménagements des locaux	11 sur 82 soit 13,4%	55% altérations des fonctions cognitives 45% altérations des fonctions mentales 72% altérations des fonctions physiques	9% polyhandicap 72% altérations des fonctions sensorielles 45% altérations des fonctions psychiques 18% troubles santé invalidant
Oui, une augmentation des moyens humains	12 sur 82 soit 14,6%	42% altérations des fonctions cognitives 58% altérations des fonctions mentales 42% altérations des fonctions physiques	25% polyhandicap 50% altérations des fonctions sensorielles 42% altérations des fonctions psychiques 0% troubles santé invalidant
Oui, la mise en place d'actions de formation	23 sur 82 soit 28%	48% altérations des fonctions cognitives 52% altérations des fonctions mentales 39% altérations des fonctions physiques	17% polyhandicap 39% altérations des fonctions sensorielles 30% altérations des fonctions psychiques 13% troubles santé invalidant
Oui, un investissement matériel	21 sur 82 soit 25,6%	52% altérations des fonctions cognitives 43% altérations des fonctions mentales 52% altérations des fonctions physiques	10% polyhandicap 57% altérations des fonctions sensorielles 33% altérations des fonctions psychiques 10% troubles santé invalidant
Non	41 sur 82 soit 50%	32% altérations des fonctions cognitives 39% altérations des fonctions mentales 32% altérations des fonctions physiques	22% polyhandicap 27% altérations des fonctions sensorielles 20% altérations des fonctions psychiques 49% troubles santé invalidant



Grille de lecture

La colonne 2 indique le nombre de professionnels concernés par les changements identifiés en colonne 1. La troisième colonne indique quels types de handicap étaient représentés chez les enfants accueillis par ces professionnels.

Exemple : « 11 professionnels ont indiqué que l'accueil d'enfants en situation de handicap a nécessité des aménagements des locaux. Parmi eux, 72% indiquaient avoir accueilli un enfant présentant une altération des fonctions physiques et 72% un enfant présentant une altération des fonctions sensorielles ».

UN FREIN AUTOUR DE L'ADAPTATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL QUI TOUCHE SURTOUT LES ASSISTANTS MATERNELS

30,2% des répondants à l'enquête estiment que leur établissement (ou domicile pour les assistants maternels) **n'est pas adapté** à l'accueil d'enfants en situation de handicap (*cela représente 86 répondants*). On constate cependant que ce frein est beaucoup plus présent chez les assistants maternels :

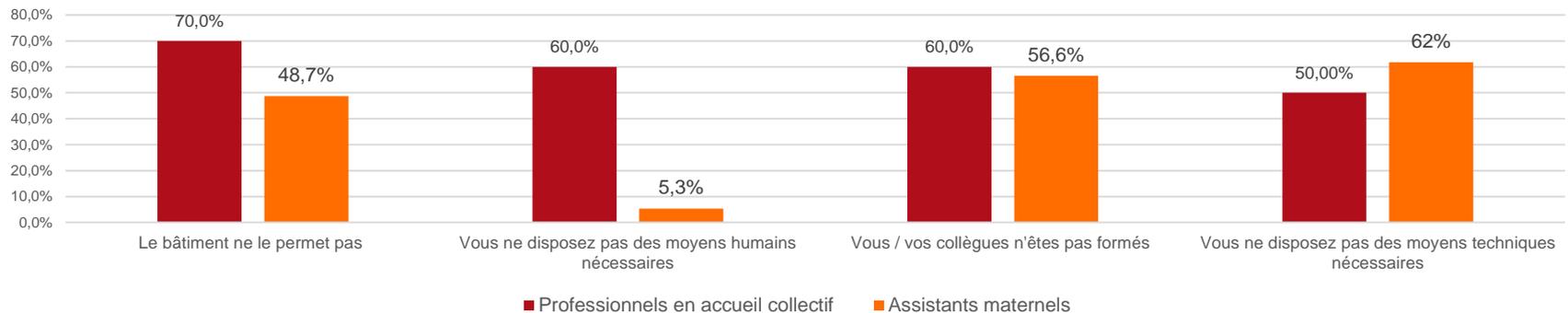


9,9% des professionnels en accueil collectif (10 répondants) estiment que leur établissement n'est pas adapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les professionnels mettent notamment en avant le fait que le bâtiment ne le permet pas.



41,5% des assistants maternels (76 répondants) estiment que leur établissement n'est pas adapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les assistants maternels mettent en avant le **manque de moyens techniques et de formations**.

Si votre établissement (ou domicile) n'est pas adapté, pourquoi ?



Le constat d'un enjeu bâtementaire pour une partie des professionnels, et notamment des professionnels en accueil collectif, interroge notamment vis-à-vis de la variété de handicaps réellement rencontrés par les professionnels concernés, qui ne justifient pas tous une adaptation du logement.

UN IMPACT POSITIF DE L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Par ailleurs, les **professionnels ayant accueilli des enfants en situation de handicap jugent que cet accueil a eu des conséquences positives au sein de leur établissement/structure**, en permettant notamment d'enrichir le projet d'accueil / projet éducatif / projet d'établissement. Par ailleurs, les professionnels mentionnent que cet accueil a permis de faire évoluer les regards des enfants, des professionnels et des parents sur le handicap.

Si vous avez accueilli des enfants en situation de handicap, diriez-vous que le fait de les accueillir :

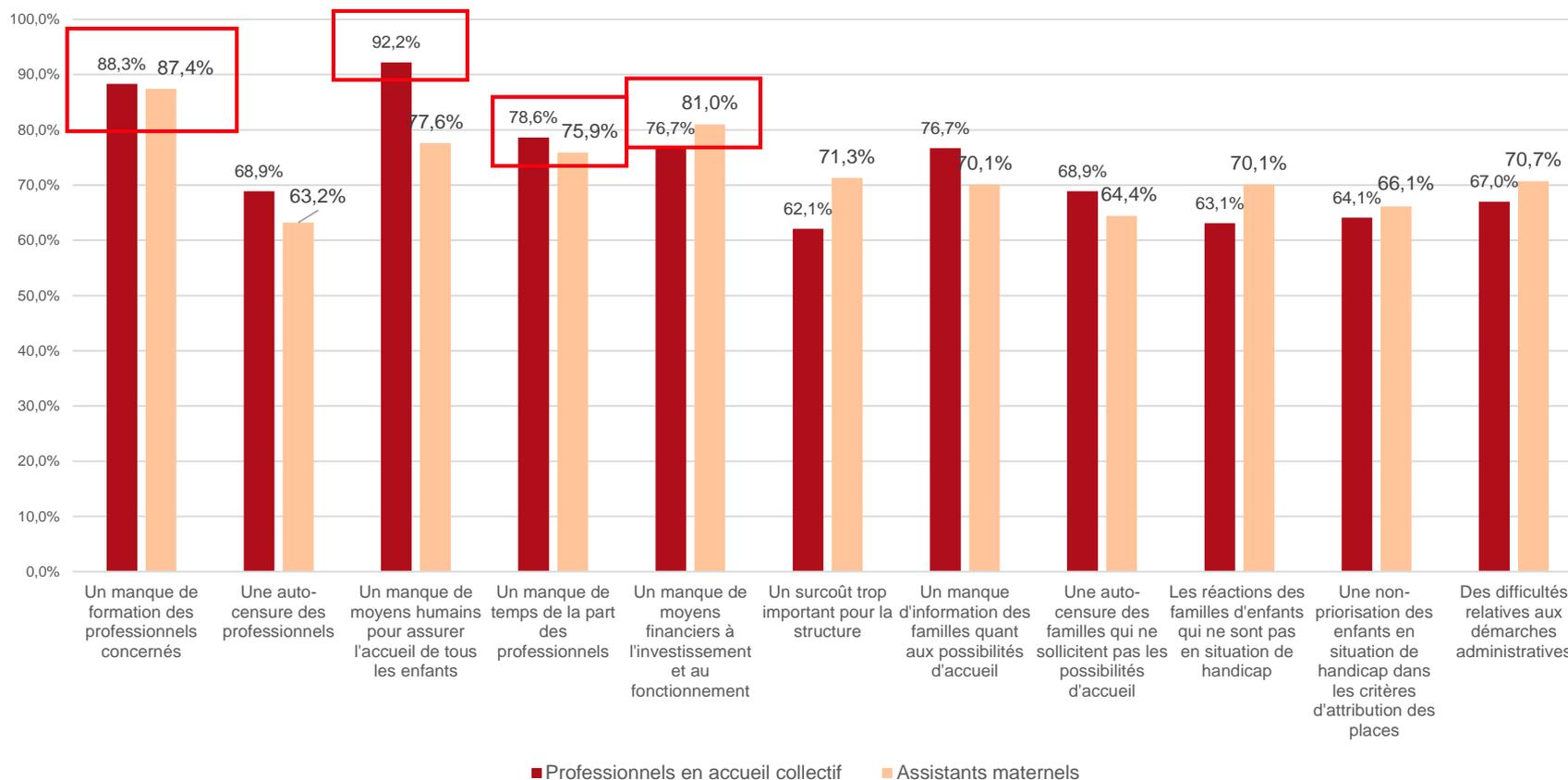
1. A enrichi votre projet d'accueil / votre projet éducatif / votre projet d'école ou d'établissement (cité 45 fois)
2. A permis de changer le regard des autres enfants sur le handicap (cité 44 fois)
3. A permis de changer votre regard (et celui des autres professionnels de votre structure si applicable) sur le handicap (cité 36 fois)
4. A permis de changer le regard des autres parents sur le handicap (cité 26 fois)
5. A permis de faire évoluer votre projet de fonctionnement et / ou d'accueil (cité 26 fois)

Une **seule personne mentionne le fait qu'accueillir des enfants en situation de handicap a nécessité des ajustements (trop) coûteux en temps et en moyens.**

LES PRINCIPAUX FREINS À L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : UN ENJEU DE FORMATION

Les professionnels en accueil collectif ainsi que les assistants maternels évoquent la formation comme l'un des principaux freins à l'accueil d'enfants en situation de handicap, devant le manque de moyens humains, le manque de temps et le manque de moyens financiers.

Les freins identifiés par les professionnels à l'accueil d'enfants en situation de handicap



UN ENJEU DE FORMATION DES PROFESSIONNELS À L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Un besoin exprimé par les professionnels d'être formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Les professionnels en accueil collectif ainsi que les assistants maternels évoquent la formation comme l'un des principaux freins à l'accueil d'enfants en situation de handicap (voir page précédente). Ainsi, **187 répondants** (soit 65,6% des répondants) **ressentent un besoin en matière de formation / sensibilisation** autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap :



84,3% des professionnels en accueil collectif (soit 86 répondants) ressentent un besoin de formation sur le sujet



55,5% des assistants maternels (soit 101) ressentent un besoin sur le sujet

Un déficit de formation des professionnels sur cette thématique

Malgré l'importance de la formation pour les professionnels dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, **seule une minorité des répondants à l'enquête a été formée** autour de cette thématique au cours des trois dernières années :



55% des professionnels en accueil collectif (soit 57) n'ont suivi aucune formation sur le sujet au cours des 3 dernières années



91% des assistants maternels (soit 168) n'ont suivi aucune formation sur le sujet au cours des 3 dernières années

Pour 45,7% des professionnels non formés au cours des dernières années, le **manque de formation ne les encourage pas à accueillir des enfants en situation de handicap** et pour 22,4% d'entre eux, ce manque s'est déjà fait ressentir lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

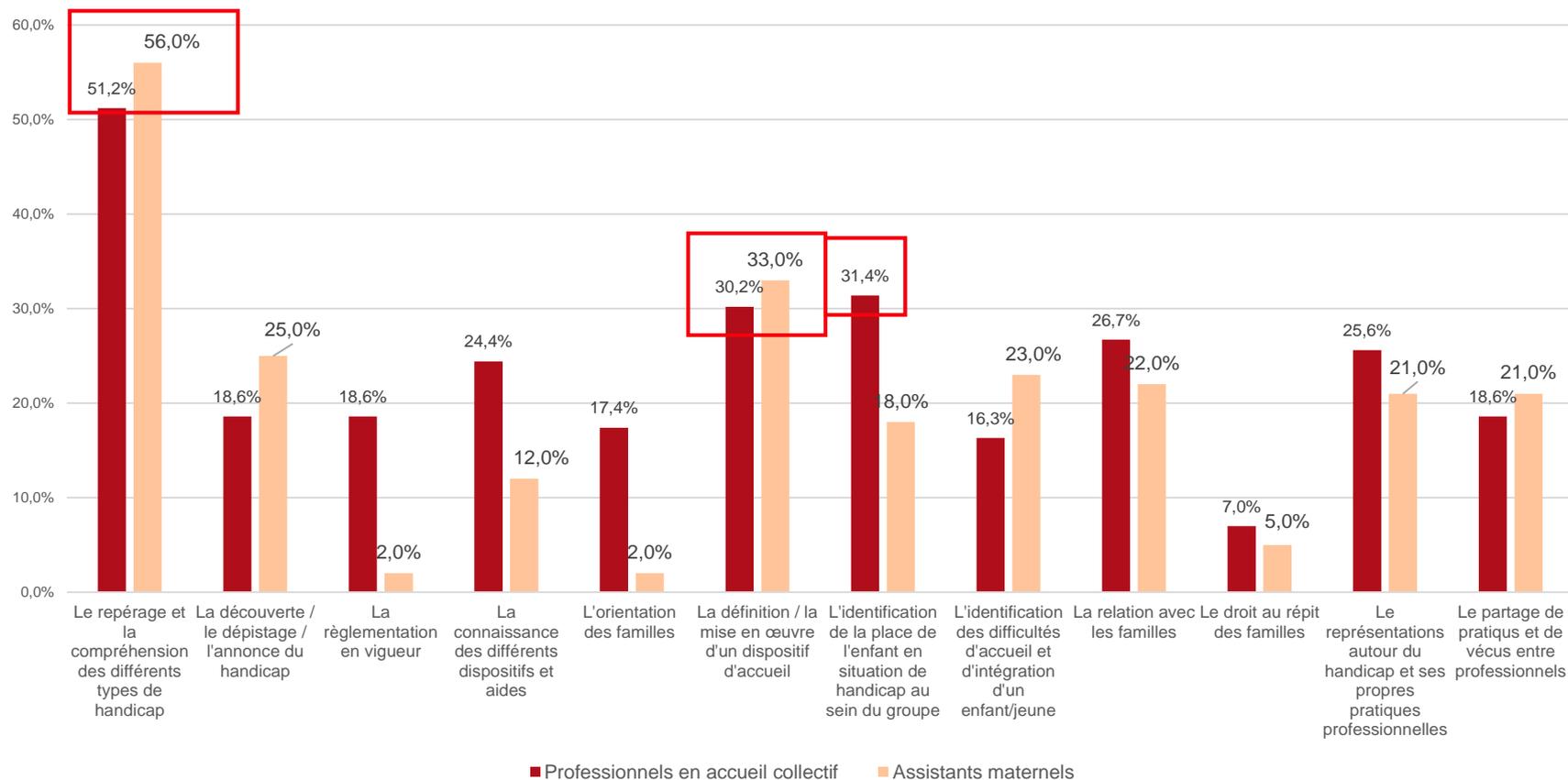


La proportion très élevée d'assistants maternels n'ayant pas assisté à une formation sur le sujet souligne un enjeu accru pour ces professionnels, dont les relais d'assistants maternels semblent se saisir sur le territoire puisque 9 animateurs/animateuses RAM ayant répondu à l'enquête indiquent avoir mis en place des formations à destination des assistants maternels sur ce sujet.

DES BESOINS DE FORMATION MULTIPLES

Un besoin en matière de formation au repérage et à la compréhension des différents types de handicap

Sur quelles thématiques estimez-vous avoir besoin d'être formé.e / sensibilisé.e ?



DES BESOINS DE FORMATION MULTIPLES

Les professionnels manifestent des besoins de formation sur des thématiques multiples, qui sont cependant quasi-similaires pour les professionnels en accueil collectif et pour les assistants maternels :



Professionnels en accueil collectif



Assistants maternels

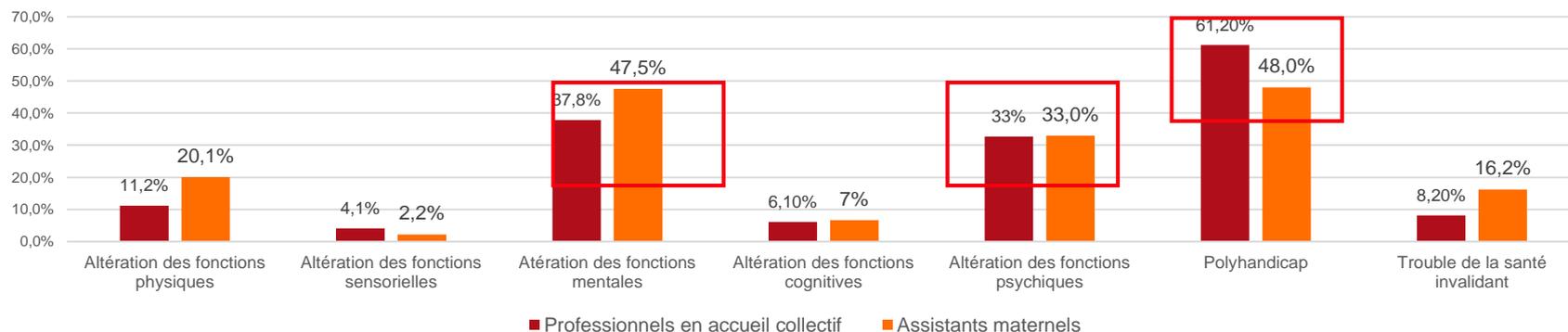
1. Le repérage et la compréhension des différentes situations de handicap (citée 44 fois)
2. L'identification de la place de l'enfant en situation de handicap au sein du groupe (citée 27 fois)
3. La définition et/ou la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil permettant d'intégrer au mieux l'enfant ou le jeune (citée 26 fois)

1. Le repérage et la compréhension des différentes situations de handicap (citée 56 fois)
2. La définition et/ou la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil permettant d'intégrer au mieux l'enfant ou le jeune (citée 33 fois)
3. La découverte ou le dépistage du handicap en structure / l'annonce du handicap (citée 25 fois)

Des difficultés des professionnels face au polyhandicap et à l'altération des fonctions mentales et psychiques

Par ailleurs, les professionnels manifestent des difficultés face au polyhandicap et aux handicaps altérant les fonctions mentales et psychiques des enfants, ce qui souligne un besoin de formation accru sur ce sujet.

Face à quel type de handicap vous sentez-vous le plus en difficulté ? (deux réponses possible)

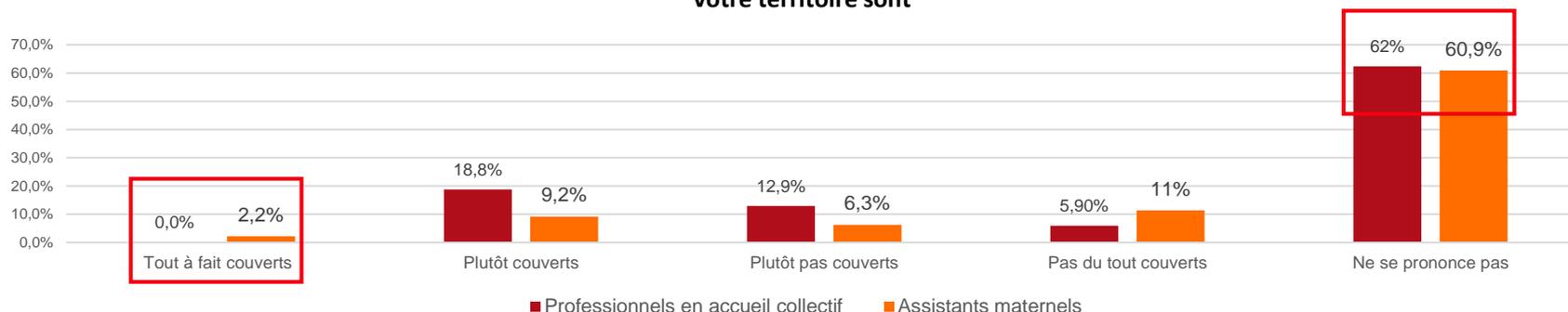


UNE DIFFICULTÉ DES PROFESSIONNELLS À OBJECTIVER L'ADÉQUATION OFFRE-BESOINS SUR LE TERRITOIRE

L'adéquation offre-besoins pour les enfants de 0-3 ans

Les professionnels interrogés sur l'adéquation entre les besoins sur le territoire et l'offre pour les 0-3 ans manifestent une difficulté à se positionner sur la question.

En matière d'accueil de jeunes enfants (0-3 ans) en situation de handicap, diriez-vous que les besoins des familles sur votre territoire sont



Pour les répondants ayant indiqué que les besoins étaient plutôt pas ou pas du tout couverts, les raisons principales sont :

- Le fait que l'offre existe mais ne couvre pas les besoins sur le territoire (pas assez de places d'accueil pour le nombre d'enfants en situation de handicap) (*citée 28 fois*)
- Le fait que l'offre n'existe pas ou très peu (*citée 24 fois*)
- Le fait que l'offre existe mais n'est pas suffisamment accessible pour les familles pour des raisons de proximité géographique et/ou d'horaires (*citée 17 fois*)

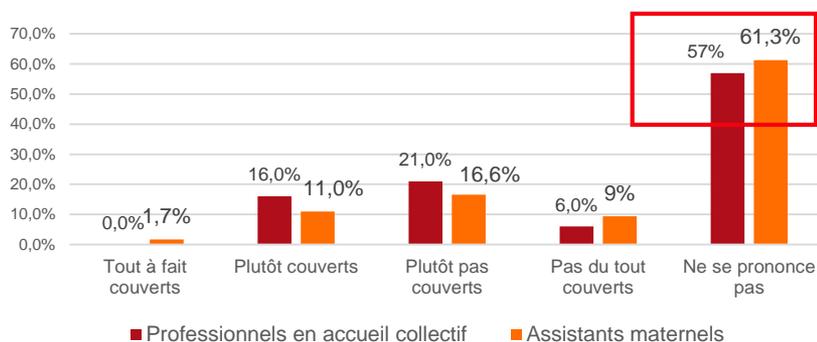


Cette difficulté des répondants à se positionner quant à l'adéquation offre/besoins se retrouve pour toutes les tranches d'âge, en milieu scolaire comme hors milieu scolaire (*voir pages suivantes*). Ce constat indique une faible prise en compte du sujet de l'accueil d'enfants en situation de handicap chez une majorité de professionnels.

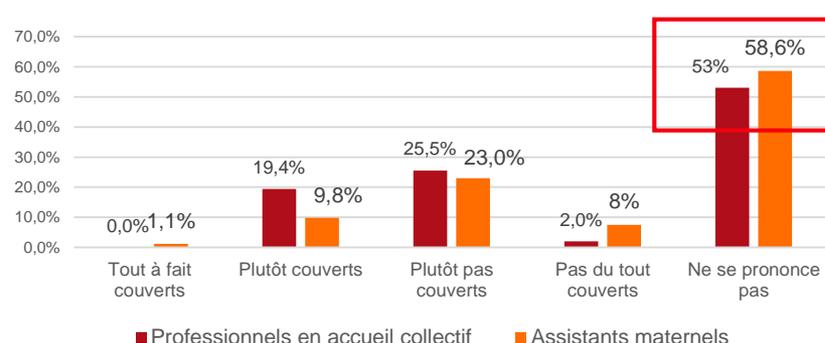
UNE DIFFICULTÉ DES PROFESSIONNELLS À OBJECTIVER L'ADÉQUATION OFFRE-BESOINS SUR LE TERRITOIRE

L'adéquation offre-besoins pour les enfants de 3-11 ans

En matière d'accueil de jeunes enfants (3-11 ans) en situation de handicap hors milieu scolaire, diriez-vous que les besoins des familles sur votre territoire sont



En matière d'accueil de jeunes enfants (3-11 ans) en situation de handicap en milieu scolaire, diriez-vous que les besoins des familles sur votre territoire sont



Hors milieu scolaire, les raisons principales d'un déficit de couverture sont les mêmes que celles identifiées pour la tranche d'âge des 0-3 ans :

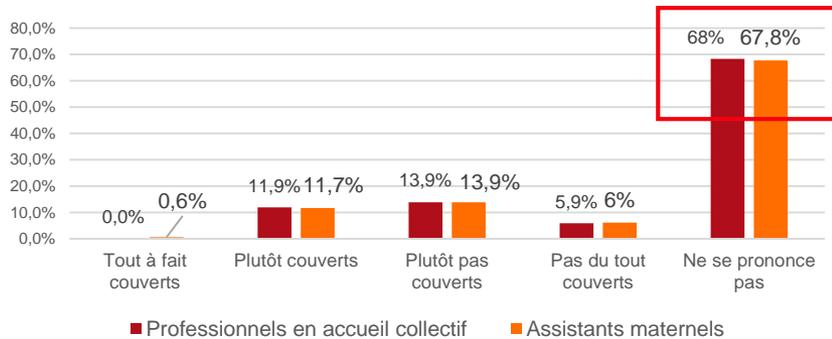
- L'offre existe mais ne couvre pas les besoins sur le territoire (pas assez de places d'accueil pour le nombre d'enfants en situation de handicap) *(citée 34 fois)*
- L'offre n'existe pas ou très peu *(citée 23 fois)*
- L'offre existe mais n'est pas suffisamment accessible pour les familles pour des raisons de proximité géographique et/ou d'horaires *(citée 16 fois)*

En milieu scolaire, la raison principale et majoritaire avancée par les répondants pour expliquer que les besoins ne sont plutôt pas ou pas du tout couverts est **qu'il n'y a pas assez d'AESH sur le territoire** et qu'il est difficile de les mobiliser dans des délais corrects *(citée 53 fois)*.

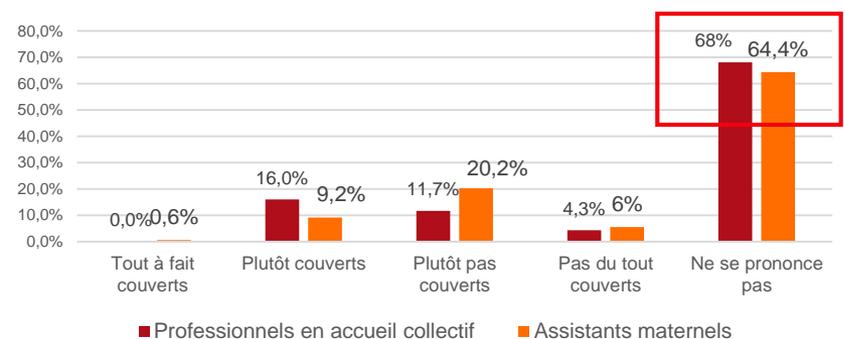
UNE DIFFICULTÉ DES PROFESSIONNELLS À OBJECTIVER L'ADÉQUATION OFFRE-BESOINS SUR LE TERRITOIRE

L'adéquation offre-besoins pour les jeunes de 12-18 ans

En matière d'accueil de jeunes enfants (12-18 ans) en situation de handicap hors milieu scolaire, diriez-vous que les besoins des familles sur votre territoire sont



En matière d'accueil de jeunes enfants (12-18 ans) en situation de handicap en milieu scolaire, diriez-vous que les besoins des familles sur votre territoire sont

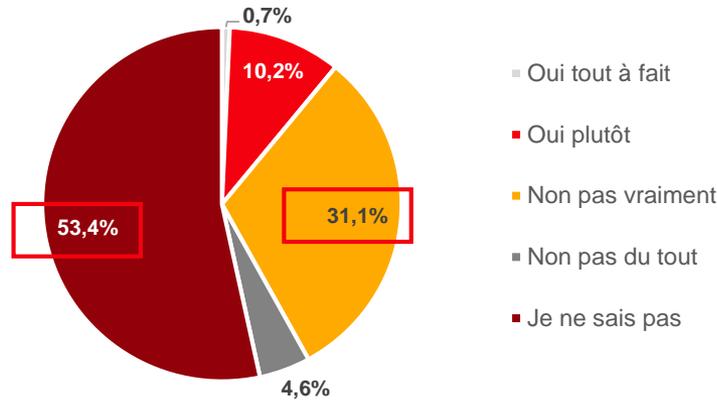


Hors milieu scolaire, les raisons principales d'un déficit de couverture sont les mêmes que celles identifiées pour les deux autres tranches d'âge :

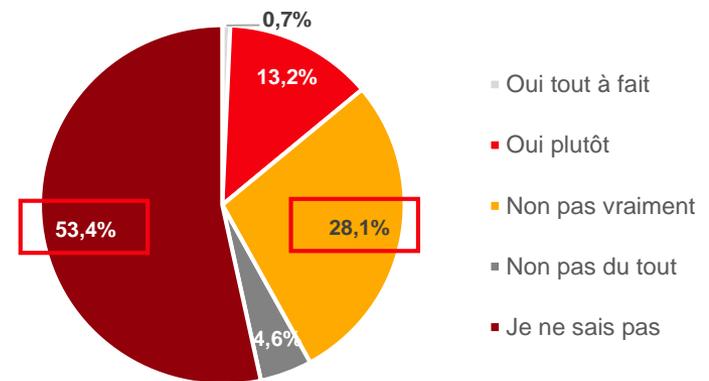
- L'offre existe mais ne couvre pas les besoins sur le territoire (pas assez de places d'accueil pour le nombre d'enfants en situation de handicap) (*citée 22 fois*)
- L'offre n'existe pas ou très peu (*citée 16 fois*)
- L'offre existe mais n'est pas suffisamment accessible pour les familles pour des raisons de proximité géographique et/ou d'horaires (*citée 11 fois*)

UN DÉFICIT D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES IDENTIFIÉ PAR LES PROFESSIONNELS

De manière générale, diriez-vous que l'information à destination des familles relative à leurs droits et possibilité d'accompagnement est suffisante dans le département ?



Diriez-vous que l'offre d'accompagnement à la parentalité prend en compte les problématiques spécifiques des parents concernés par le handicap d'un enfant ?



Bien qu'une majorité des professionnels ne puissent pas se positionner, on constate que les professionnels interrogés soulignent un **enjeu d'information et d'accompagnement des familles**.

Ce manque d'information et d'accompagnement semble cibler spécifiquement la question des aides existantes ainsi que la compréhension de ce que le handicap va générer comme adaptation au sein de la vie de la famille.

Sur quelles dimensions pensez-vous qu'il faudrait renforcer l'accompagnement des familles concernées par le handicap sur votre territoire ?

1. Les différentes aides existantes (*citée 206 fois*)
2. La compréhension de ce que le handicap va générer comme changements et adaptations (*citée 117 fois*)
3. Les adaptations nécessaires au sein de la sphère professionnelle (*citée 97 fois*)
4. Les adaptations nécessaires dans la vie sociale des parents (*citée 96 fois*)
5. Les adaptations nécessaires au sein de la sphère familiale (*citée 80 fois*)

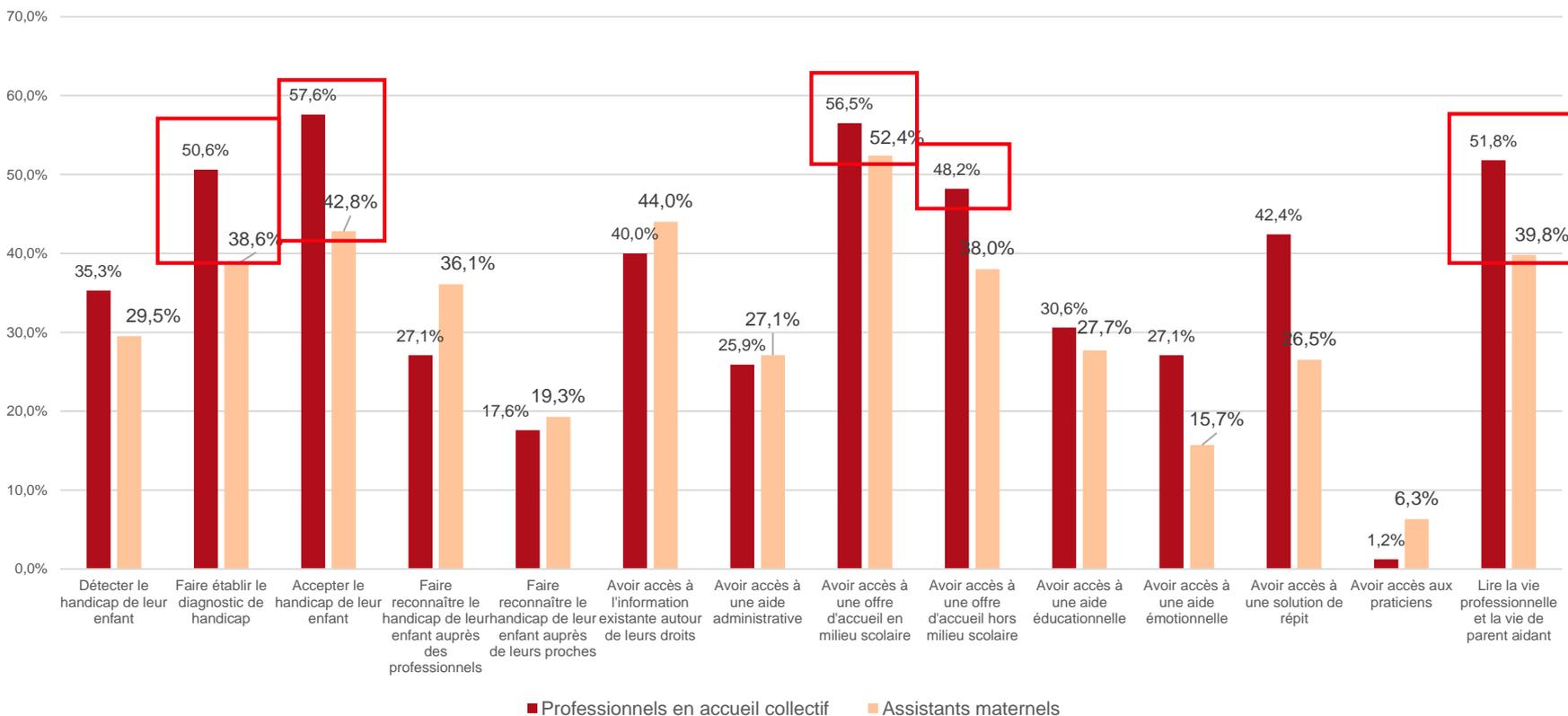


Il est intéressant de constater une nouvelle fois qu'une majorité de répondants ne sait pas répondre aux questions portant sur l'offre existant sur le territoire et son adéquation avec les besoins des familles.

UN DÉFICIT D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES IDENTIFIÉ PAR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels interrogés soulignent également la difficulté des parents à avoir accès à une offre d'accueil en milieu scolaire, la difficulté à accepter le handicap de leur enfant et à faire établir le diagnostic ainsi que la difficulté des parents à lier la vie professionnelle et la vie de parent aidant et à avoir accès à l'offre existante.

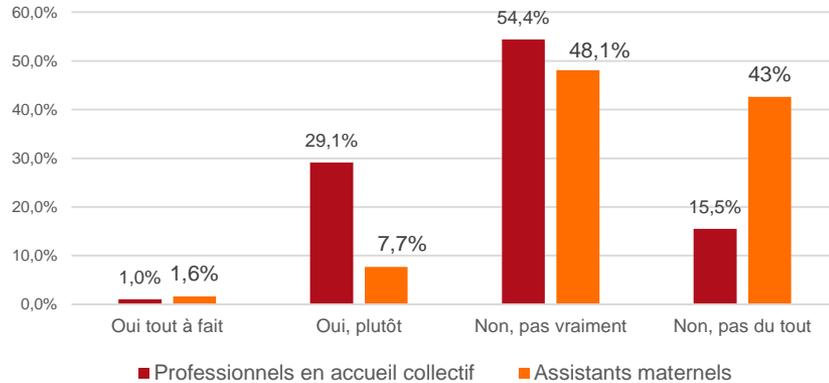
Quelles sont selon vous les difficultés rencontrées par les familles concernées tout au long de leur parcours ?
Des difficultés à ...



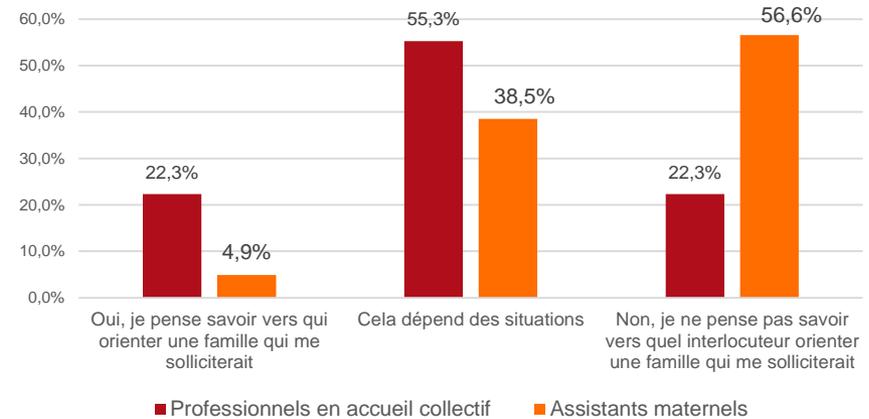
UN ENJEU DE COORDINATION ET D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

Une méconnaissance des relais existants par les professionnels eux-mêmes

Avez-vous l'impression de connaître les différents organismes et institutions qui interviennent auprès des familles d'enfants en situation de handicap ?



Savez-vous vers qui orienter les familles en recherche d'accompagnement ?

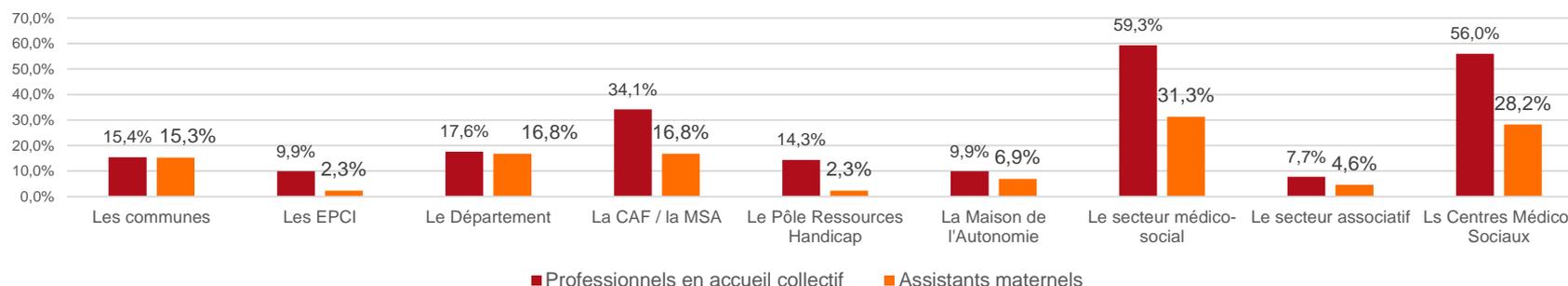


On constate ainsi une méconnaissance des relais existants par les professionnels eux-mêmes, qui ne connaissent pas ou peu les différentes structures et organismes intervenant dans le champ du handicap et éprouvent donc des difficultés à orienter les familles.

UN ENJEU DE COORDINATION ET D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

Une bonne identification du secteur médico-social, mais une méconnaissance de l'action des autres partenaires

Avec quels organismes et/ou institutions êtes vous en lien sur la thématique de l'accueil d'enfants en situation de handicap ?



On observe des liens entre les professionnels en accueil collectif et le secteur médico-social (et les centres médico-sociaux). Ces liens existent, dans une moindre mesure, pour les assistants maternels : de manière générale, on constate ainsi que **les assistants maternels entretiennent moins de relation avec les organismes / institutions du département.**



77,2% des professionnels en accueil collectif (soit 78 répondants) connaissent le rôle des CMS

65% des professionnels en accueil collectif (soit 67) sont en lien avec un ou plusieurs CMS dans le cadre de leur travail



31,7% des assistants maternels (soit 57 répondants) connaissent le rôle des CMS

12,6% des assistants maternels (soit 23) sont en lien avec un ou plusieurs CMS dans le cadre de leur travail

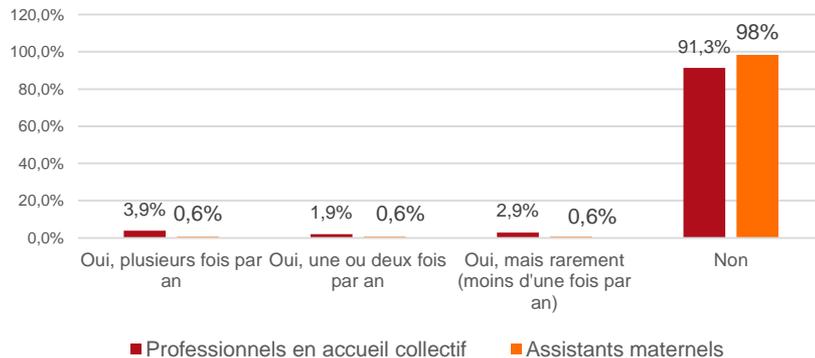
UN ENJEU DE COORDINATION ET D'INFORMATION DES PROFESSIONNELLS

Des liens avec la MDA et le PRH qui concernent essentiellement les professionnels de l'accueil collectif et qui restent relativement faibles

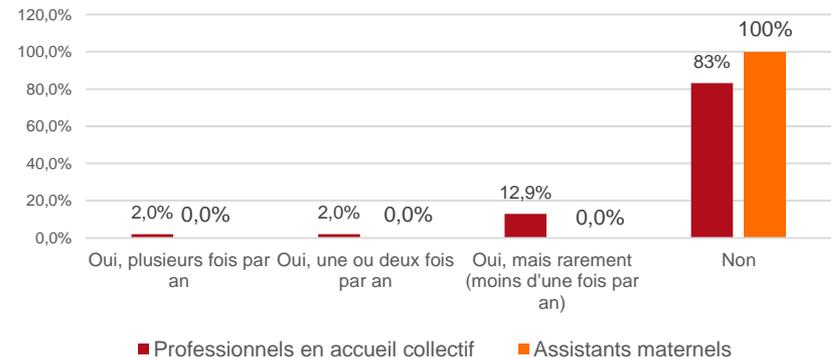
Seuls **35,9%** des professionnels en accueil collectif et **13,6%** des assistants maternels connaissent la Maison de l'Autonomie (MDA)

Seuls **25,5%** des professionnels en accueil collectif et **2,8%** des assistants maternels connaissent le rôle du Pôle Ressources Handicap (PRH)

Dans le cadre de votre travail, êtes-vous en lien avec la Maison de l'Autonomie ?



Dans le cadre de votre travail, êtes-vous en lien avec le Pôle Ressources Handicap ?



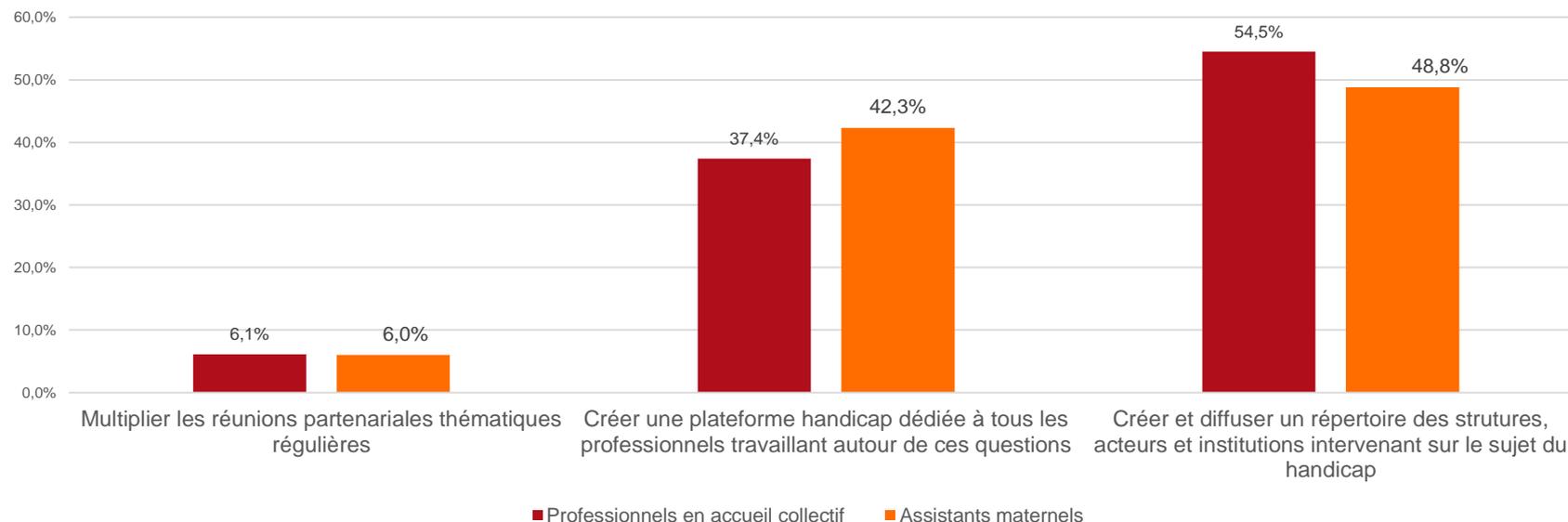
La Maison de l'Autonomie et le Pôle Ressources Handicap sont ainsi relativement méconnus auprès des professionnels : cette méconnaissance est d'autant plus importante parmi les assistants maternels (moins de 15% d'entre eux connaissent la MDA et le PRH et moins de 2% d'entre eux sont en lien avec ces deux structures).

Les professionnels en accueil collectif sont plus en lien avec la MDA et le PRH, et notamment avec le PRH autour d'enjeux de sensibilisation ou de formation (pour 13 professionnels) et d'accompagnement à la mise en œuvre d'un projet handicap (pour 8 professionnels).

UN ENJEU DE COORDINATION ET D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

La création et la diffusion d'un répertoire départemental, première piste d'amélioration pour renforcer la coordination et les partenariats en matière de handicap

Quelles actions mettre en oeuvre pour renforcer la coordination et les partenariats en matière de handicap ?



La piste d'amélioration plébiscitée par les professionnels afin de renforcer la coordination et les partenariats en matière de handicap est la **création et la diffusion d'un répertoire des structures, acteurs et institutions intervenant sur le sujet du handicap**, tant pour les assistants maternels (dont 48,8% choisissent cette solution) que pour les professionnels en accueil collectif (54,5% d'entre eux votent pour cette option).



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



santé
famille
retraite
services



Votre contact : Marion
HAJDENBERG, senior
manager